

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

HYDRO EST – AMENAGEMENT DE RHINAU

COMMUNE DE RHINAU

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un tiers sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité apicole.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'apiculteur ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire, réalisé dans le cadre d'un partenariat avec l'ADA Grand Est.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	03/05/2022
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	03/06/2022
Objet de l'occupation	Occupation à des fins d'apiculture
Lieu	Commune : Rhinau Références cadastrales : Une partie de la parcelle n°146 – Section n°31
Activité sollicitée par le demandeur	Apiculture (rucher d'hivernage, rucher d'élevage d'essaim, rucher de production)
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<input type="checkbox"/> Présence d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/> Réserve nationale de Chasse et de faune sauvage <input checked="" type="checkbox"/> Barrières : clé fournie <input type="checkbox"/> Autres :
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire du domaine concédé Durée: du 01/09/2022 au 30/06/2025
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation : Pot de 250 grammes de miel par ruche destiné à la production de miel implantée.
Conditions générales d'attribution	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique



Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HDYRO EST – Direction Concessions – 54 Avenue Robert Schuman, 68050 MULHOUSE A l’attention de Madame Anne Reeb <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature Aménagement de Rhinau</i>
Service à contacter pour renseignement	COORDONNEES PFA : anais.schwob@edf.fr